

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Syndicat du Bassin de la Jouanne

1 rue Jean de Bueil
53270 SAINTE SUZANNE-ET-CHAMMES

Tél : 02 43 68 11 49

Email : sberve-jouanne-vaige-vicoin@orange.fr

Site internet : www.jouanne.portail-bassins-versants.fr

LE BASSIN VERSANT DE LA JOUANNE



Légende

-  Limite communale
-  Bassin versant de la Jouanne
-  Communes adhérentes au syndicat
-  Réseau hydrographique non étudié
- Réseau hydrographique étudié**
-  Cours d'eau "Bilan" [100 km]
-  Cours d'eau "Nouveau CTMA" [108 km]

LA CREATION DU SYNDICAT

Le 3 décembre 1968, 17 communes ont décidé de se regrouper afin de constituer le Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière La Jouanne. Ce syndicat a pour but la remise en état et l'aménagement hydraulique du bassin versant de la rivière La Jouanne, pour une durée de vie illimitée.

Le Syndicat de la Jouanne était composé initialement de :

- ARGENTRE
- BONCHAMP
- BREE
- LA CHAPELLE RAINSOUIN
- CHATRES LA FORET
- ENTRAMMES
- EVRON
- FORCE
- LIVET EN CHARNIE
- LOUVIGNE
- MEZANGERS
- MONTSURS
- NEAU
- PARNE SUR ROC
- ST CENERE
- ST CHRISTOPHE DU LUAT
- STE GEMMES LE ROBERT

Puis au 1^{er} janvier 1997, 4 autres communes ont rejoint le Syndicat :

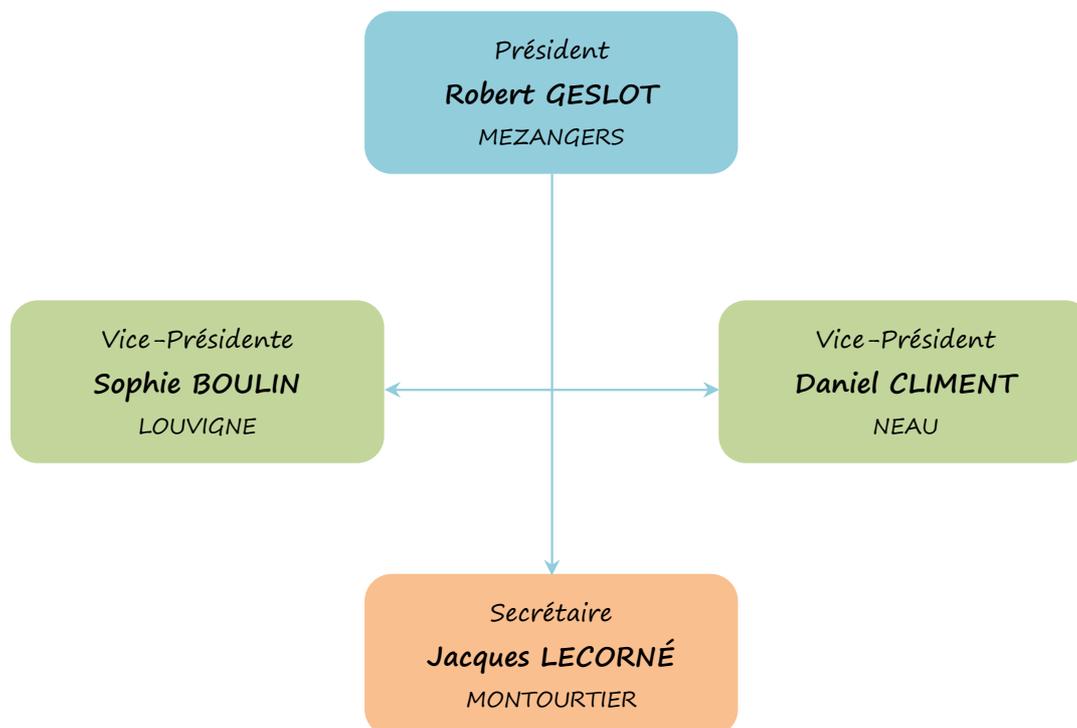
- DEUX-EVAILLES
- GESNES
- MONTOURTIER
- ST OUEN DES VALLONS

Le Syndicat du Bassin de la Jouanne est donc actuellement constitué de 20 communes, depuis la création de la commune nouvelle de MONTSURS-ST CENERE.

LES ELUS

Chaque commune est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant, soit une assemblée totale de 20 délégués titulaires et 20 suppléants.

Le bureau



Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
STE GEMMES LE ROBERT	Thierry HEUTAULT	Yoann RENARD
EVRON	Marcel DUCHEMIN	Pascal FOUCAULT
CHATRES LA FORET	Claude LANGEVIN	Claude RIANDIERE
MEZANGERS	Robert GESLOT	Gaël THOREAU
NEAU	Daniel CLIMENT	Pascal PANCHER
ST CHRISTOPHE DU LUAT	Adélaïde DEJARDIN	Magali LE GENDRE
LIVET EN CHARNIE	Stéphane LAVOUE	Christelle LAHAYS
BREE	Ludovic LEMEE	Xavier de CALONNE
ST OUEN DES VALLONS	Claude GEORGET	Jean-François d'OZOUVILLE
DEUX EVAILLES	Benoit QUINTARD	Guillaume AMIARD
MONTOURTIER	Jacques LECORNE	Christophe RUBLIER
GESNES	Louis BONNEAU	Christophe SAILLOUR
MONTSURS-ST CENERE	Aurore DUPONT	Jean-Marc HALLE
LA CHAPELLE RAINSOUIN	Thierry LEMEE	André BACQUET
ARGENTRE	Fabrice PAUMARD	Bertrand BREHIN
LOUVIGNE	Sophie BOULIN	Jean-Paul PINEAU
BONCHAMP	Jacques MAIGNAN	Gérard MORIN
FORCE	Annette CHESNEL	Jérôme ROBERT
PARNE SUR ROC	Rémy LENORMAND	Sébastien ROUSSILLON
ENTRAMMES	Guy DELAMARCHE	Maurice CIRON

LES DELIBERATIONS

Réunion du 19 février 2016 :

- Débat d'orientation budgétaire 2016
- Etude complémentaire sur 3 ouvrages
- Gratification des stagiaires
- Subvention 2016 pour la FDGDON

Réunion du 1^{er} avril 2016 :

- Affectation du résultat 2015
- Vote du Compte administratif 2015
- Vote du Compte de Gestion 2015
- Contribution des communes pour 2016
- Vote du budget 2016
- Solde du compte de tiers relatif aux opérations pour compte de tiers
- Amortissement de la subvention d'équipement
- Annulation pénalité de retard - Etude ISL Ingénierie
- Travaux dans le cadre du CTMA pour 2016

Réunion du 16 septembre 2016 :

- Rapport d'activités 2015
- Avenant n° 2 - Etude aménagement barrage du plan d'eau d'ARGENTRE
- Convention intersyndicale
- Etude géotechnique de conception du confortement de la digue du plan d'eau d'ARGENTRE
- Participation financière à la commune d'ARGENTRE - Mission SCE - Renforcement digue coté plan d'eau

Réunion du 4 décembre 2015 :

- Adoption des positions du COPIL du CTMA
- Indemnité de conseil du Trésorier pour 2016
- Avenant n° 1 - Travaux CTMA 2016 - Lot 4 - Traitement mécanique de la Renouée du Japon

Le compte administratif 2016

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		295 337,34	200 372,26		200 372,26	295 337,34
Opérations de l'exercice	113 711,74	167 484,56	173 892,09	353 414,84	287 603,83	520 899,40
Totaux	113 711,74	462 821,90	374 264,35	353 414,84	487 976,09	816 236,74
Résultats de clôture		349 110,16	20 849,51		20 849,51	349 110,16
Restes à réaliser			51 820,00	100 800,00	51 820,00	100 800,00
TOTAUX CUMULES		349 110,16	72 669,51	100 800,00	72 669,51	449 910,16
RESULTATS DEFINITIFS		349 110,16		28 130,49		377 240,65

Le budget primitif 2016

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	183 506,51 €	384 437,24 €
Recettes	534 250,16 €	384 437,24 €

Les contributions des communes 2016

Communes	I - Contribution nécessaire à l'équilibre du budget		II - Si recouvrée par voie d'imposition directe	
	2 - Inscrite au BP de la commune	3 - Recouvrée par voie d'imposition directe	4 - Reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2015	Montant définitif mis en recouvrement (Col 3 - Col 4)
ARGENTRE		21 036 €		21 036 €
ENTRAMMES		12 033 €		12 033 €
ST CENERE		2 518 €		2 518 €
BONCHAMP		35 167 €		35 167 €
EVRON	35 981 €			
MONTSURS	5 615 €			
BREE	2 957 €			
NEAU	2 833 €			
STE GEMMES	2 722 €			
ST CHRISTOPHE	2 631 €			
FORCE		3 499 €		3 499 €
MEZANGERS	1 758 €			
LOUVIGNE		2 028 €		2 028 €
PARNE/ROC		1 915 €		1 915 €
CHATRES	1 715 €			
LIVET	269 €			
LA CHAPELLE R		409 €		409 €
ST OUEN		180 €		180 €
DEUX-EVAILLES	539 €			
MONTOURTIER		1 027 €		1 027 €
GESNES		407 €		407 €
TOTAL	57 020 €	80 219 €	0 €	80 219 €

L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Nicolas BOILEAU, Technicien de rivière, embauché en 2007 par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mis à disposition du Syndicat du Bassin de la Jouanne.

Yohann LUCAS, Responsable technique, embauché en 2010 par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mis à disposition des quatre autres Syndicats de Bassin (Jouanne, Vaige, Vicoin et Taude).

Aurélie MASSOT, Secrétaire, employée par le Syndicat du Bassin de l'Erve depuis 2006 et mise à disposition des Syndicats du Bassin de la Jouanne, de la Vaige et du Vicoin.

LES ACTIONS

① Travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- > Solde Travaux CTMA 2015 - Entretien + Embâcles + Renouée
 - ↳ GENIE 280,00 €
- > Enlèvement d'embâcles à ARGENTRE + ST CENERE + ENTRAMMES + FORCE
 - ↳ SNTP SALMON 4 743,00 €
- > Entretien + Embâcles + Renouée (Travaux CTMA 2016 - Lot 1)
 - ↳ Acompte 1 - GENIE 593,50 €
 - ↳ Acompte 2 - GENIE 460,69 €
- > Enlèvement d'embâcles à ENTRAMMES
 - ↳ SNTP SALMON 864,00 €
- > Continuité + Renaturation + Clôtures (Travaux CTMA 2016 - Lot 2)
 - ↳ Acompte 1 -Thierry LEMEE TP 16 200,00 €
 - ↳ Acompte 2 -Thierry LEMEE TP 47 242,20 €
 - ↳ Solde -Thierry LEMEE TP 3 132,00 €
- > Aménagement du Vaas à ST CENERE (Travaux CTMA 2016 - Lot 3)
 - ↳ Acompte - PROVERT 17 358,00 €
 - ↳ Solde - PROVERT 3 420,00 €
- > Traitement mécanique de la Renouée du Japon (Travaux CTMA 2016 - Lot 4)
 - ↳ Acompte - Thierry LEMEE TP 17 331,00 €
 - ↳ Solde - Thierry LEMEE TP 4 968,00 €
- > Aménagement du radier de pont RD32 à MONTSURS/BREE (Travaux CTMA 2016)
 - ↳ Acompte - Thierry LEMEE TP 40 440,00 €
 - ↳ Solde - Thierry LEMEE TP 1 988,40 €
- > Enlèvement d'embâcles à FORCE + ENTRAMMES + ST CENERE
 - ↳ Thierry LEMEE TP 3 960,00 €

② Etudes dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- > Edition plan d'aménagement ouvrage du Vaas à ST CENERE
 - ↳ HYDRO CONCEPT 1 320,00 €

- > Etude Moulin de Méral à MONTSURS/BREE
 - ↳ Acompte 1 - HYDRO CONCEPT 5 592,00 €
 - ↳ Acompte 2 - HYDRO CONCEPT 2 778,00 €
- > Etude du complexe hydraulique JOUANNE / Plan d'eau de NEAU
 - ↳ Solde - ISL Ingénierie 1 054,03 €
- > Etude aménagement barrage ARGENTRE
 - ↳ Acompte 5 - SCE 5 379,98 €

③ Suivis dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- > Suivi colonisation végétale sur le site de l'ancien plan d'eau de MONTSURS
 - ↳ Mayenne Nature Environnement 1 935,00 €
- > Suivi des indicateurs et Pêche électrique - CTMA 2016
 - ↳ Acompte - HYDRO CONCEPT 5 616,00 €
- > Suivi Evolution morphologique de la Jouanne
 - ↳ Axel ROINE - Stagiaire (4 mois) 2 180,00 €
- > Suivi du champignon Phytophthora sur la Jouanne
 - ↳ Julien ROSSIGNOL - Stagiaire (4 mois) 2 180,00 €

④ Travaux hors CTMA

- > Réalisation sondage sous pont RD32 à MONTSURS/BREE
 - ↳ Thierry LEMEE TP 744,00 €
- > Enfouissement canalisation au Vaas ST CENERE
 - ↳ SAS STGS 2 340,90 €
- > Renforcement berge à la Molaiserie à ENTRAMMES
 - ↳ Thierry LEMEE TP 636,00 €
- > Reprise de berge suite à effondrement à NEAU
 - ↳ Thierry LEMEE TP 2 660,64 €
- > Démolition pont Ecorcé à ENTRAMMES
 - ↳ Thierry LEMEE TP 4 820,40 €

BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2016

Lot	Intitulé du poste	Communes	Prestataire	Réalisé
1	Entretien, plantations, embâcles, plantes envahissantes	MONTSURS - ST CHRISTOPHE MEZANGERS - BONCHAMP STE GEMMES - EVRON	GENIE	Juin à Novembre
2	Travaux sur ouvrages, lit mineur et berges	ENTRAMMES - ARGENTRE BREE - ST CHRISTOPHE	LEMEE TP	Juillet- Septembre
3	Aménagement du Vaas	ST CENERE	PROVERT	Octobre
4	Traitement mécanique de la Renouée du Japon	MONTSURS	LEMEE TP	Septembre
5	Aménagement du pont de la RD 32	MONTSURS	LEMEE TP	Octobre

Lot n°1 : Entretien, plantations, embâcles et plantes envahissantes

- Entretien léger (débranchage + plantations) sur le ruisseau de Châtres à ST CHRISTOPHE DU LUAT (450 ml)
- Entretien moyen des aulnes (ripisylve contaminé par champignon *Phytophthora alni*) à STE GEMMES LE ROBERT (350 ml)
- Enlèvement d'embâcles (Selon besoin du Syndicat)
- Plantations diversifiées en berge (Ruisseau de Châtres à ST CHRISTOPHE DU LUAT (450 ml)
- Arrachage manuel de la Renouée du Japon à MONTSURS (Selon besoin du Syndicat)

Lot n°2 : Travaux sur ouvrages, lit mineur et berges

> Renaturation du lit à ST CHRISTOPHE DU LUAT

Site des Grandes Haies : Talutage des berges + Recharge du lit en granulats + Clôtures



Site de la Planche Marguerite : Limitation de l'affouillement + Protection des berges amont + Recharge du lit



Recharge du lit



Limitation de l'affouillement

Protection des berges

> Suppression du clapet de la Motte à ST CHRISTOPHE DU LUAT

- Suppression clapet et culées + Recharge du lit en amont sur 100 ml + Renforcement de berge



> Aménagement du seuil du Tertre à ST CHRISTOPHE DU LUAT

- Régilage du seuil + Recharges + Diversification + Aménagement d'un abreuvoir



> Démantèlement du seuil aval des Bordeaux à BREE

- Suppression du seuil béton + Renforcement de berge



> Démantèlement du barrage des Roches (ou Montaigu) à ARGENTRE

- Suppression du clapet + Réfection de la berge (enrochement et fascinage)
- Retrait d'embâcles + Annexe hydraulique et clôtures



> Démantèlement du barrage de Grenusse à ARGENTRE



> Démantèlement du barrage de la Roche à ENTRAMMES

- Suppression des clapets et du radier amont
- Réduction du lit + Clôtures et abreuvoir



> Enlèvement mécanique d'embâcles

- BONCHAMP
- + EVRON
- + ARGENTRE
- + ENTRAMMES ...



Lot n° 3 : Le Vaas à ST CENERE

Pose d'un pont cadre en remplacement d'un busage perché sous voirie, retrait du lit bétonné et du batardeau illégal et recharge du lit mineur



Lot n° 4 : Traitement mécanique de la Renouée du Japon (Site des Ifs à MONTSURS)

Décaissement, concassage, enfouissement et bâchage

La Renouée du Japon fait partie des 10 plantes les plus invasives du monde. Cette plante résiste à peu près à tout. Elle modifie les caractéristiques du sol et prive les autres plantes d'azote.

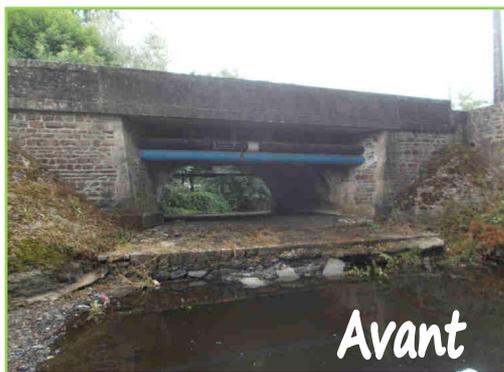
La méthode du concassage des racines avec enfouissement et bâchage (pendant environ 2 ans) a été efficace dans l'Est de la France.



Lot n°5 : Pont de la RD32 (MONTSURS / BREE)

Echancrure dans le radier, protection de mur par gabion-cages.

Ces travaux font partie de l'aménagement du complexe hydraulique du Moulin de Méral.



Suivi des indicateurs biologiques

En 2016, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, 3 points de suivi ont été étudiés :

- Site de l'ancien plan d'eau à MONTSURS
- Site du Gué des Barres à MONTSURS
- Site sur le Ruisseau de Châtres à ST CHRISTOPHE DU LUAT

Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

IBG = Indice Biologique Global : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

IBD = Indice Biologique Diatomées : Suivi des petites algues

IPR = Indice Poisson Rivière : Suivi de l'indice poissons

Résultats Plan d'eau et Gué des Barres à MONTSURS:

L'effacement de l'ouvrage et la renaturation du lit ont permis de recréer des zones courantes, favorables à certaines espèces rhéophiles comme le chabot, le goujon, la vandoise et le vairon. La présence de brochets et du sandre, malgré l'absence d'alevinage par l'AAPPMA, montre un certain potentiel de recrutement du cours d'eau pour ces espèces.

Les travaux réalisés par le syndicat à Montsûrs ont permis une amélioration notable du peuplement piscicole de la Jouanne.

	Plan d'eau						2016	
	2010	2012	2013	2014	2015	2016		
IBGN Faune	12	16	15	16	17	18	Très bon	
IBD Diatomées	14,9	11,3	14,4	13,5	12	12,5	Moyen	
IPR Poissons	72,61					16,866	Moyen	

	Gué des Barres						2016	
	2010	2012	2013	2014	2015	2016		
IBGN Faune	15	16	16	17	17	16	Très bon	
IBD Diatomées	14,7	13,9	13,9	12,7	13,4	13,8	Bon	
IPR Poissons	25,792					17,731	Moyen	

Résultats du site sur le Ruisseau de Châtres à ST CHRISTOPHE DU LUAT :

Malgré les aménagements, le ruisseau de Châtres présente une dégradation du peuplement piscicole. L'effet bénéfique des travaux sur le peuplement piscicole est peu visible actuellement, en raison de l'impact négatif des rejets sur le ruisseau. Les espèces, comme la truite, le vairon ou le chabot, sont très sensibles à certains paramètres physicochimiques:

- Température de l'eau pas trop élevée en été;
- Bonne oxygénation de l'eau et des sédiments;
- Recouvrement algal ou sédimentaire des substrats limité.

La présence d'un plan d'eau en amont accentue cette perturbation, et peut expliquer la présence d'espèces d'eaux calmes comme le rotengle et le carassin.

La poursuite des actions de restauration, et l'installation progressive d'une ripisylve sur le ruisseau devraient limiter le réchauffement de l'eau en période estivale, et réduire le développement de certaines hélophytes. A terme, cela devrait favoriser le développement de certaines espèces, comme le vairon ou le chabot.

	2015	2016	
IBGN Faune	12	12	Moyen
IBD Diatomées	15,2	13	Bon
IPR Poissons	22,889	23,741	Moyen

Conclusions :

Les données récoltées mettent en évidence une amélioration de la qualité écologique de la Jouanne, depuis la réalisation des travaux à Montsûrs. Ces résultats encourageant montrent que les actions engagées par le syndicat, et plus particulièrement celles consistant à la restauration hydromorphologique de la Jouanne et de ses affluents, sont pertinentes.

L'altération de la qualité de l'eau reste toutefois un facteur limitant, à l'obtention du bon état écologique, comme on l'observe sur le ruisseau de Châtres.

Suivi botanique

Avant les travaux de réaménagement du plan d'eau de MONTSURS, l'association Mayenne Nature Environnement (MNE), à la demande du Syndicat, avait réalisé un inventaire de la flore sur le site de l'ancien plan d'eau. L'objectif était d'identifier et de localiser les espèces végétales patrimoniales, puis de procéder à d'éventuels déplacements lors de la phase travaux afin de permettre leur maintien sur le site.

Depuis 2013, un inventaire annuel de la végétation est réalisé par MNE. 2016 est la dernière année du programme.

Nom français	Nom scientifique	Statut patrimonial	Année			
			2013	2014	2015	2016
Chénopode glauque	<i>Chenopodium glaucum</i> L.	Det	<input checked="" type="checkbox"/>			
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i> L.	Lrma anx 2, Det	<input checked="" type="checkbox"/>			
Faux riz	<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Swartz	Det	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Oenanthe à feuilles de Peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich	Det	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Rorippe à petites fleurs	<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser	Det	<input checked="" type="checkbox"/>			
Patience maritime	<i>Rumex maritimus</i> L.	Lrma anx 1, Det	<input checked="" type="checkbox"/>			
Scirpe des bois	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Det	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
Séneçon à feuilles de Barbarée	<i>Senecio aquaticus</i> Hill subsp. <i>erraticus</i> (Bertol.) Tourlet	Det			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Figure 2 : Liste des espèces végétales patrimoniales rencontrées en 2013, 2014, 2015 et 2016

Légende :

Les statuts de patrimonialité sont les suivants :

Lrma anx1 et anx2 : espèces appartenant à la liste rouge du massif Armoricaïn,

Annexe 1 : espèce rare sur l'ensemble du massif Armoricaïn

Annexe 2 : espèce rare sur une partie du massif Armoricaïn

Det : espèce déterminante dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF à l'échelle de la région des Pays de la Loire

Les résultats obtenus en 2016 à propos des espèces déplacées concernent 3 espèces, le Faux-riz, le Séneçon à feuilles de Barbarée, le Scirpe des bois. Cette dernière espèce a été revue en 2016 alors qu'elle n'avait pas encore été notée depuis la fin des travaux.

Courrier de la Mavenne du 07/04/2016

Réunion du syndicat du bassin de la Jouanne

■ Réunis vendredi 1^{er} avril en comité syndical, les délégués du Syndicat du Bassin de la Jouanne ont adopté à l'unanimité le budget 2016. La section d'investissement s'élève à 384 437,24 €. Les projets de travaux pour 2016 dans le cadre du Contrat territorial milieu aquatiques, sont estimés à environ 275 000 €. Des travaux d'entretien de la ripisylve, d'enlèvement d'embâcles, de plantations, de continuité écologique, de restauration du lit mineur, de l'enlèvement de plantes envahissantes... seront réalisées à partir de l'été 2016. Il a été question de l'avenir des syndicats de bassins et de leur fusion. « Le but est de faire disparaître les trop petits syndi-

cats », a précisé le président Robert Gesiot.

« D'ailleurs, le rapprochement des Siaep de Montsûrs et Evron est en cours. Pour ne pas disparaître, les petits syndicats n'ont pas d'autres choix que de fusionner avant 2018, car la préfecture l'imposera en septembre 2017. Il faut donc qu'on s'organise avant, plutôt que d'être obligés d'accepter une fusion qui ne nous conviendrait pas. »

Questions diverses :
- Le syndicat a été contacté par un propriétaire privé qui souhaite gérer une mare allouée par la Jouanne comme une fraye à Saïnt-Christophe-du-Luat. Une expertise conjointe avec la



Le bureau s'est penché sur le rapprochement avec Evron.

féderation de pêche va être menée sur la faisabilité d'un tel projet.

- Une érosion de berge a été constatée sur un ruisseau affluent de la Jouanne à Entrammes, en aval d'une traversée de voirie. Un reprofilage et un renforcement de la berge seront réalisés à cet endroit. Le Département a sollicité le syn-

dicat pour une participation à l'élargissement du pont de la route départementale sur le ruisseau des Nuyères à l'entrée de Sainte-Gemmes-le-Robert. Le syndicat a donné un avis favorable à une participation basée sur la reconstruction du lit du ruisseau et la protection des berges soit 10 % environ d'un projet chiffré à 20 000 €.

Ouest-France du 03/10/2016

Montsûrs

La renouée du Japon vit ses derniers instants

Cette espèce de plante herbacée vivace, qu'est la renouée du Japon, vit ses derniers instants sur les bords de la rivière la Jouanne. Enfin, c'est ce qu'espèrent les techniciens du syndicat du bassin de la Jouanne. « Avec sa destruction par un traitement mécanique, l'opération, qui va durer dix jours, doit permettre son élimination définitive. Les résultats devraient se faire ressentir d'ici deux ans », explique Nicolas Boileau, technicien de l'eau. Cette mauvaise plante originaire d'Asie orientale, qui empêche les autres plantes de se développer, existe sur le site des Ifs sur environ 300 m².

Vendredi, la vice-présidente du syndicat, Sophie Boulin, assistée de membres du conseil départemental et du syndicat, ont constaté l'efficacité de la SARL Thierry LeméeTP avec son engin chenille équipé de son godet tamis concasseur.



Devant les membres du syndicat et du département, on voit à droite le godet tamis concasseur.

« Pour annihiler toutes chances de survie à cette renouée, la terre va être creusée sur une profondeur de 2 m, puis broyée en même temps que les racines, et tamisée, avant d'être réenfouie, et protégée par une bâche », explique Thierry Lemée, « pour un coût de 17 331 € TTC, supporté par notre syndicat », indique Madame Boulin.

Courrier de la Mavenne du 06/10/2016

Aux Ifs, on a éradiqué la Renouée du Japon

■ « Si vous avez cette plante endémique dans votre jardin ou près de votre mare, surtout, ne la coupez pas. Il faut l'éradiquer, car elle pousse jusqu'à trois mètres de haut en été et sous la terre en hiver. On la croit disparue mais elle repousse plus loin ». C'est ce que nous a expliqué Nicolas Boisleau, technicien au syndicat du bassin de la Jouanne, sur le site des Ifs, à Montsûrs, où un chantier était ouvert justement pour le traitement mécanique de la Renouée du Japon.

Tout le bureau était présent sur ce chantier exceptionnel : Jacques Lacomé, secrétaire du syndicat, Aurélie Massot, secrétaire adjointe, Yoan Lucas, responsable technique du syndicat, Cécilia André, technicienne rivière (Eve, Trulion et la Taude), Vincent Hautbois (direction environnement), Pascal Plancher, suppléant et remplaçant Daniel Climent, maire de



Dix jours de travaux ont été nécessaires. En médaillon, Nicolas Boisleau montre une racine de la plante invasive.

Neau, et Sophie Boulin, vice-présidente du syndicat du bassin de la Jouanne. Ce chantier a nécessité la présence de l'entreprise Thierry Lemée TP, pour dix jours de travaux et pour un montant de 17 331 €, TTC.

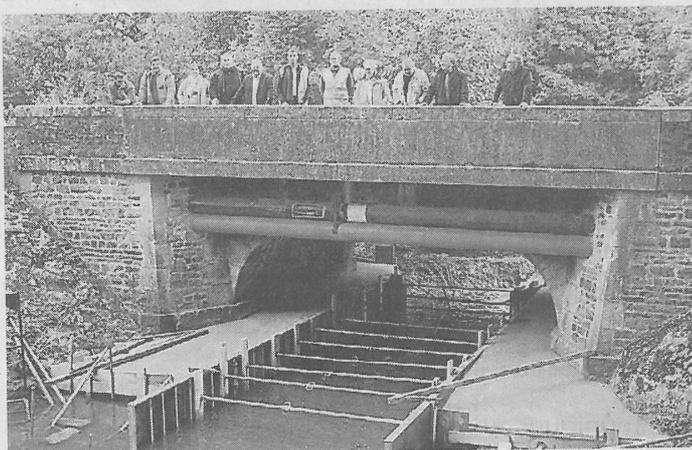
Répétée sur le site des Ifs, par son expansion à proximité de



la rivière et de la maison, la décision a été prise en bureau pour ce chantier. « La méthode employée a déjà été expérimentée avec succès dans le bassin du Vicoin, en juin 2016, a expliqué Nicolas Boisleau. On en avait pas il y a cinq ans, et aujourd'hui, ça devient une vraie forêt. Pour

l'éradiquer, la seule solution, c'est le broyage, avec cette pelle spécialement adaptée pour l'occasion par l'entreprise Lemée, et l'enfouissement de la terre retournée et filtrée dans une bâche spéciale, pendant au moins deux ans, pour faire vraiment disparaître le moindre rhizome. »

Fâcheux contretemps sur le chantier de la rivière



Vendredi matin, les responsables du bassin de la Jouanne, les élus et l'entreprise Lemée ont eu la mauvaise surprise de s'apercevoir que la Deux-Évailles coulait dans son lit, pourtant en travaux.

Mauvaise surprise, vendredi matin pour Nicolas Boileau, technicien de l'eau au syndicat du bassin de la Jouanne, en arrivant sur le chantier du pont de la rue de la Gare. La rivière la Deux-Évailles coulait à nouveau sous l'ouvrage d'art. Elle n'aurait pas dû, car son lit est en chantier. Sur place, Robert Geslot, président du syndicat, était irrité. « Je ne comprends pas. Comment des responsables de pièces d'eau ont-ils pu ouvrir leurs vannes, alors que nous sommes en période de restriction d'eau ? C'est interdit. Nous ferons des recherches. »

Il a continué « Ce chantier dont le coût s'élève à 40 440 € TTC, financé à 80 %, par l'Agence de l'eau Loire et Bretagne, le Département et la Région, risque de voir ses coûts augmentés, avec le retard qu'il va prendre. Ce sera à nous, bassin de la Jouanne, de les supporter ».

Après cette constatation, Nicolas Boileau a décrit les caractéristiques

du chantier. « Nous réalisons une échancrure dans le radier du pont. Les dimensions de l'ouverture seront suffisantes pour permettre au cours d'eau d'ajuster spontanément sa morphologie, et de supprimer l'effet de chute, d'où une baisse d'énergie sur les murs riverains, en aval du pont. »

Ces travaux, qui constituent une première pour le bassin de la Jouanne viseront aussi à restaurer la continuité écologique (passage des poissons, transit des sédiments) entre la Jouanne et son principal affluent, la Deux-Évailles. Ils sont assurés par l'entreprise Lemée de La Chapelle-Rainsouin.

■ Matches de handball

Les seniors filles contre Pays de Loiron à 19 h. Les seniors masculins A contre Mayenne à 21 h.

Samedi 15 octobre, salle des Sports, rue de Saint-Cénéry. Gratuit.

Montsûrs

Une vanne qui va coûter cher Le barrage du pont tombe à l'eau

Vendredi 14 octobre, une surprise de taille attendait les responsables du syndicat bassin de la Jouanne réunis sur le pont (de la gare) pour les travaux prévus de longue date. Les travaux ont été stoppés, suite à une submersion du chantier due à l'ouverture non autorisée d'une vanne de l'étang de la Métairie. Le petit barrage en ciment et pierres, construit provisoirement n'a pas résisté, et l'eau était bien trop haute pour faire quoique ce soit. Nicolas Boileau, technicien de l'eau au syndicat n'a pu que constater l'écoulement de la Deux-Évailles. Colère du président du syndicat Robert Geslot : « Comment des responsables de pièces d'eau ont-ils pu ouvrir leurs vannes, notamment en période de restrictions d'eau alors que c'est interdit ! Ce chantier, d'un coût de 40 440 € TTC, financé à 80 % par l'agence de l'eau Loire et Bretagne, la région et le départe-

ment va subir un surcoût. C'est de l'argent public et le syndicat se réserve le droit de se faire dédommager dans un premier temps à l'amiable, et si nécessaire, par voie juridique ». Nicolas Boileau a ensuite expliqué le chantier. « Le projet d'aménagement du radier du pont de la RD 32 fait partie d'un aménagement plus global consistant à aménager l'ensemble du complexe hydraulique de Méral entre la Deux-Évailles et la Jouanne, à cheval sur les communes de Montsûrs et Brée. Ce projet global vise à restaurer la continuité écologique (le passage des poissons, le transit des sédiments) entre la Jouanne et son principal affluent, la rivière Deux-Évailles tout en remédiant aux désordres hydrauliques et en assurant la pérennité des ouvrages (murs, ponts) présents sur le cours d'eau de la Deux-Évailles depuis l'amont du pont de la voie ferrée. Le projet précis sur le pont de la



Les responsables du syndicat ont pu constater les dégâts.

RD 32 consiste à réaliser une échancrure dans le radier du pont. Les dimensions de cette ouverture seront suffisamment importantes pour permettre au cours d'eau d'ajuster spontanément sa morphologie. Cette échancrure à double pente sera bétonnée mais rendue rugueuse par la présence de blocs scellés dans la maçonnerie. Elle permet

de plus de supprimer l'effet de chute et de dissipation d'énergie sur les murs riverains en aval du pont. Ces derniers feront l'objet d'un confortement en gabions cages sur la partie érodée, au contact du lit du cours d'eau. Les travaux ont repris le 17 octobre, avec l'entreprise Lemée de la Chapelle-Rainsouin.

Le syndicat de la Jouanne recense ses travaux

■ Vendredi 2 décembre, élus et partenaires du syndicat du bassin de la Jouanne ont fait le point sur les travaux réalisés en 2016.

A Saint-Cénére, sur le ruisseau du Vaas, un busage perché a été retiré et remplacé par un pont cadre. Le lit bétonné du ruisseau a été détruit et reconstitué en granulats, tout comme un ancien batardeau en béton, qui a été retiré pour restaurer un profil d'équilibre au ruisseau. Le coût de l'opération est de 25 128 euros TTC.

A Montsûrs, au moulin des Ifs, l'opération de concassage des racines d'une plante envahissante, la renouée du Japon, présente sur 350 m², s'est achevée par le bâchage du terrain et la remise en état des lieux par

apport de terre végétale qui a été ensemencée. Un confinement dans l'argile a également été réalisé pour se garantir de la repousse de la plante le long de la voirie communale et au bord de la Jouanne. Le syndicat attend désormais que les racines blessées par le concassage pourrissent sous la bâche ; ce qui devrait être atteint d'ici deux années (25 899 €). Enfin, les personnes présentes ont pu observer l'échancrure réalisée dans le radier du pont de la route départementale 32 entre Deux-Evailles et Montsûrs/Brée. Ces travaux de création d'une rampe à poissons dans le radier même de l'ouvrage sont une première pour le syndicat. Elle va permettre d'assurer la continuité écolo-



Une rampe à poissons réalisée à Montsûrs.

gique entre la rivière la Jouanne et son principal affluent, la Deux-Evailles. Les appuis latéraux du pont ont également été renforcés lors du chantier. Un renforce-

ment du mur en aval du pont a été réalisé en gabions-cages sur 30 mètres de long afin de stabiliser l'ouvrage. Le coût du chantier est de 42 448 € TTC.

La Deux-Evailles retrouve son lit



On distingue sous le pont, la saignée centrale du ravier, et les fameuses cages à pierres, devant le mur d'un riverain.

La rivière Deux-Evailles coule de nouveau sous le point de la rue de la Gare. « Nous avons creusé dans l'ancien ravier une saignée centrale de 1,20 m de profondeur sur une largeur de 3 m, et refaçonné le ravier. Puis nous avons posé une sorte de cage à pierre devant les murs des riverains afin de protéger ces murs », a expliqué Nicolas Boileau, technicien du syndicat du bassin de la Jouanne, lors d'une réunion avec les élus et d'un représentant du conseil départemental. « Reste

à faire l'autre pont de cette même rivière situé en amont. Celui-ci se fera après les travaux que la SNCF aura exécutés. »

L'ouverture des vannes d'un étang a provoqué une inondation et a retardé le chantier, qui a coûté 42 428 €, sans compter le coût de l'inondation. « À ce sujet, nos assurances sont en contact avec les responsables du responsable de l'inondation » a confirmé Robert Geslot, le président du syndicat du bassin de la Jouanne.

Un vaste chantier pour le plan d'eau l'an prochain

Le barrage sur la Jouanne va être supprimé et une pompe alimentera le plan d'eau. La digue sera totalement refaite et les arbres abattus. Les travaux devraient être lancés en septembre 2017.

Le projet

Le plan d'eau d'Argentré est un lieu de pêche, de promenade et de baignade très prisé des Mayennais. Créé au début des années 80, il attire, chaque jour de l'été, plusieurs centaines de personnes. Aussi, lorsqu'un vaste chantier a été annoncé (les premières études remontent à 2013), certains ont craint qu'il ne disparaisse, purement et simplement. « On a tout mis en œuvre pour qu'il perdure », rassure Nicolas Boileau, technicien du syndicat du bassin de la Jouanne.

Actuellement, le plan d'eau est alimenté grâce au barrage installé sur la rivière Jouanne, sur le principe d'une écluse. Mais, pour des raisons de protection environnementale, ce barrage doit être supprimé. « On lui reproche de ne pas respecter la circulation des sédiments dans un sens et des poissons dans les deux sens, poursuit le technicien. Le barrage actuel ne peut donc pas rester en l'état. »

Après l'étude de différentes possibilités, le syndicat du bassin de la Jouanne a opté pour l'installation d'une pompe, alimentée par panneaux solaires. Elle présente l'avantage de préserver la qualité actuelle de l'eau du plan d'eau. « La baignade à Argentré tient une grande partie de sa qualité de par le temps de séjour de l'eau. Une goutte d'eau ne reste pas plus de trois semaines. » Comme pour un évier ou une baignoire, l'eau finit par s'évacuer par le « trop-plein ».

214 000 € de travaux

Démantèlement du barrage, restauration de la rivière, installation d'une pompe alimentée par panneaux solaires, traitement de la berge : les travaux, menés par le syndicat de la Jouanne, devraient s'élever, au total, à quelque 214 000 € TTC. Ils seront financés à 80 %.



Bertrand Cousin, vice-président, Fabrice Paumard, adjoint en charge des espaces verts et représentant des élus au syndicat du bassin de la Jouanne, Francis Gouget, président de l'Aappmaa Argentré-Bonchamp, Robert Geslot, président du syndicat du bassin de la Jouanne, Nicolas Boileau, technicien du syndicat.

Ce vaste chantier nécessite de supprimer les arbres qui longent la Jouanne et endommagent la rive. « Il s'agit principalement d'aulnes, avec aussi quelques peupliers, frênes et saules. Ils seront retirés sur l'ensemble du parcours, côté rivière, soit sur 360 mètres de long, précise Nicolas Boileau. On replantera des arbres qui ont du buissonnant bas et peu de racines. »

Profitant de cette obligation de remettre aux normes l'approvisionnement en eau, commune et syndicat ont choisi une « étude complémentaire assez lourde » pour remettre

la digue en état. Par endroits, elle a reculé de plus de deux mètres. « Il faut ouvrir la digue entre la rivière et le plan d'eau, la réétanchéifier et la consolider avec une argile. »

Pour ne pas gêner les usagers, « les travaux interviendront après la saison de baignade », soit en septembre, octobre 2017. « Nous n'avons pas d'inquiétude, tant qu'il y a de l'eau pour le poisson », réagit Francis Gouget, président de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) Argentré-Bonchamp.

« Ça va changer les habitudes

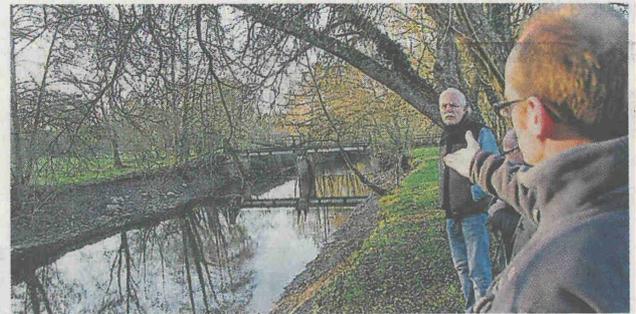
de pêche, admet Fabrice Paumard, adjoint en charge des espaces verts et représentant des élus au syndicat du bassin de la Jouanne. On va avoir une pêche de plan d'eau et, une pêche de déplacement, plus sportive. On va revenir aux habitats d'origine de la Jouanne. »

C'est, en tous les cas, « un projet très ambitieux, très novateur, souligne Nicolas C'est la première fois qu'il touche un plan d'eau de baignade. »

Nicolas EMERIAU.



La digue va être totalement refaite.



Le barrage du plan d'eau fait obstacle à la migration des poissons et bloque les sédiments.